

Organiser une action de ramassage des déchets dans une école - Guide

Pourquoi une telle action ?

Une action de ramassage des déchets est une bonne occasion d'aborder la notion de civilité, même pour les plus jeunes. Pour tous les degrés de l'école obligatoire, le plan d'étude romand sous « Formation Générale » (FG 16-17, FG 26-27, FG 36) mentionne comme activité « participation à des actions ponctuelles (tri des déchets, nettoyage de la classe, de la cour, du préau de l'école, d'un coin de forêt,...). Ramasser les déchets est une occasion de s'interroger sur des notions aussi complexes que la réduction des déchets, notre rôle de citoyen, le tri des déchets, et aussi de renforcer le lien entre les élèves et leur environnement proche.

Planifier l'opération

- **Identifier un lieu à nettoyer**

Plusieurs semaines avant, vous pouvez faire un repérage et définir le périmètre que vous souhaitez nettoyer (sentier, parc, place de jeux, bords de route, etc.). Il convient de prévoir suffisamment de lieux en fonction du nombre de groupe si plusieurs classes participent. Selon l'âge, vous pouvez former des groupes de 20-30 enfants. Avec les plus jeunes, pour des questions évidentes de sécurité, il est conseillé de favoriser des lieux sans circulation : un sentier, un parc, les abords d'un terrain de sport, etc. Les règles habituelles concernant la gestion de groupe d'enfants sont à adopter pour se rendre sur les lieux de ramassage.

- **Prendre contact avec la commune**

Il faut impérativement informer le service de la voirie ou des espaces verts de votre projet. Ils seront de bon conseil pour vous aider à choisir l'endroit et pourront également vous épauler pour le matériel et la gestion des déchets ramassés.

- **Prevoir suffisamment de temps**

Si vous effectuez le parcours en marchant, sans ramasser de déchets, il faut multiplier par 4-5 fois le temps qu'il vous faudra avec les enfants pour le ramassage. En clair, un kilomètre vous demandera au moins une heure. Bien sûr, cela varie en fonction de l'âge des enfants et du nombre de déchets sur le sol.

- **Obtenir l'adhésion**

Si tout l'établissement participe à l'action, il est recommandé d'impliquer les enseignants et le concierge dans la démarche. Un Coup de balai permet de mettre également les différents acteurs en lien.

Organiser le matériel

- **Gants et pinces**

Il est conseillé de prévoir des gants. Parfois, les communes en mettent à disposition. Si vous prévoyez de renouveler l'action régulièrement, vous pouvez envisager l'achat d'un stock qui durera plusieurs années. Les gants de jardin ou de vaisselle conviennent bien. Les pinces ne sont pas indispensables et même moins efficaces que nos petites mains. Mais les communes ont parfois quelques pinces à vous prêter ou, comme pour les gants, vous pouvez acquérir un stock. Pour les plus jeunes, l'utilisation de gilets de sécurité peut être utile.



- **Sacs poubelle**

Il faut prévoir un sac de 17l ou 35l pour 2-3 enfants. Vous pouvez utiliser des sacs noirs car un tri se fera à la fin de l'opération et l'utilisation d'un sac taxé n'est pas indispensable. Pour les mégots, l'utilisation d'un seau est recommandé, cela permet de ne pas retriés de si petits objets par la suite.

- **Fiche avec plan des itinéraires et consignes**

Si vous coordonnez l'organisation pour toute une école, il faut transmettre aux enseignants le plan de l'itinéraire qui leur est dédié et les consignes pour le ramassage.

- **Bâche**

Une bâche pour le tri des déchets ramassés permet de retourner tous les sacs et de procéder au tri, après le ramassage.

Consignes pour le ramassage

- **Définir la notion de déchets**

Un déchet est un objet qui n'est plus utile pour nous et dont on veut se débarrasser. Dans le cadre d'une action de ramassage, nous collectons les déchets qui n'ont pas leur place dans la nature. Ainsi, une feuille tombée d'un arbre ou un trognon de pomme au milieu de la forêt pourront être « recyclés » par la nature, sans l'intervention de l'homme.

- **Que ramasse-t-on, par exemple ?**

Mouchoirs, bouteille en PET, emballage de biscuit, canette en alu, emballage de chewing-gum, etc. sont des exemples-type d'objets que vous trouverez sur le sol. Les mégots de cigarette sont ramassés et mis dans le seau, à part. Selon l'âge des élèves, ils peuvent également ramasser les bouteilles en verre, mais jamais le verre cassé. Dès que les enfants tombent sur des objets insolites, tels qu'un pneu ou un frigo, ils doivent impérativement appeler un adulte. Il convient alors de noter l'endroit et d'informer la voirie, après l'action. Les élèves ont l'interdiction de toucher aux déchets dangereux, comme les piles ou les seringues, ils doivent faire appel aux enseignants qui prendront les précautions nécessaires selon le degré de détérioration de l'objet.

Prévoir la gestion des déchets ramassés

- **Conteneur ou bacs pour le tri**

Après le ramassage, vous pouvez réunir tous les déchets sur la bâche et trier les objets recyclables en les mettant dans des bacs ou directement dans des conteneurs : bouteille PET, canette en alu, bouteille en verre, papier-carton (non souillé), piles.

- **Sacs taxés ou évacuation par la voirie**

Ensuite, vous avez le choix entre mettre les déchets dans des sacs taxés ou, selon vos échanges avec la commune, demander au personnel de la voirie qu'ils passent collecter les déchets.

Communiquer

- Annoncer votre action sur www.balai.ch
- Informer les parents
- Informer la commune
- Prendre contact avec le journal local

La



communication permet de valoriser votre opération et de sensibiliser les habitants de la commune, notamment les parents dont l'exemplarité est prédominante.

Bien entendu, beaucoup d'autres activités peuvent être mise en relation avec la journée. A titre d'exemple, à Molondin, les enseignants et élèves ont classé quelques objets trouvés en fonction du temps qu'il faut pour leur dégradation dans la nature.

Contact

Ce guide a pour but d'aider les écoles à organiser leur première action de ramassage des déchets, mais d'autres pratiques existent et donnent également du sens. Nous restons à disposition si vous avez des questions.

COSEDEC – Coopérative romande de sensibilisation à la gestion des déchets – Yverdon-les-Bains –
info@cosedec.ch – 024 423 44 50